

# Séance du 10 avril 2018

L'An Deux Mil dix-huit, le 10 avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, de la commune de PONT-MELVEZ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire.

**Étaient présents** : SCOLAN Marie-Thérèse, CHAMBRY Rémy, LOZAC'H François, DIRIDOLLOU René, BOUILLENNEC Jean-Noël, SEGER Sylvia Le FLOHIC Annie, PIERRE Nathalie, PASQUIOU Éric, CHAOU Bernard, THORAVAL Daniel formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : CHEVANCE Loïc, DENES Didier, LE QUELLENNEC-SAVIDAN Cécile, COATLEVEN Stéphane.

Loïc CHEVANCE a donné pouvoir à Bernard CHAOU.

François LOZAC'H a été élu secrétaire de séance.

## **2018-03-01 : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2017 :**

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des titres de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2018-03-02 : VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :**

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Mr CHAMBRY Rémy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, en concordance avec le compte de gestion dressé pour 2017 par Mr le Receveur, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de fonctionnement reporté de 2016 : 490 452.62 €(excédent)

Dépenses de fonctionnement : 495 808.77 €

Recettes de fonctionnement : 669 283.85 €

Résultat de fonctionnement 2017 : 173 475.08 €(excédent)

Résultat d'investissement reporté de 2016 : 132 881.75 €(déficit)

Dépenses d'investissement : 436 277.59 €

Recettes d'investissement : 595 907.47 €

Résultat d'investissement 2017 : 159 629.88 €(excédent)

Résultat final d'investissement : 26 748.13 €(excédent).

Le compte administratif est soumis au vote : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0.

### **2018-03-03 : AFFECTATION du RESULTAT 2017 :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 de la commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente en section de fonctionnement un excédent de 173 475.08 € augmenté de 490 452.62 € représentant le résultat antérieur reporté, le résultat de fonctionnement à affecter s'élève à 663 927.70 €

Constatant qu'en section d'investissement un excédent de 66 619.96 €(résultant de l'excédent de 26 748.13 € du compte de gestion 2017 augmenté de la différence entre les dépenses d'investissement – 47 415.83 €- et les recettes d'investissement – 7 544.00 €- relatives à la création du budget annexe « assainissement collectif », soit 39 871.83), avec un solde des restes à réaliser de 143 046.35 €

Le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : en investissement, 76 426.39 € au compte 1068 du budget primitif en excédent de fonctionnement capitalisé, en section de fonctionnement, le report de 587 501.31 €

### **2018-03-04 : VOTE des TAUX des TAXES LOCALES :**

Mme le Maire propose le maintien des taux des différentes taxes locales telles que votées l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux de 2017 :

Taxe d'habitation : 8,77 %

Taxe foncière (bâti) : 14,69 %

Taxe foncière (non bâti) : 58,55 %

### **2018-03-05 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2018 :**

Monsieur Rémy CHAMBRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire chargé des finances de la commune, a présenté le budget à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Après une lecture par chapitre et par article relative à la section de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au vote.

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

### **2018-03-06 : APPROBATION du COMPTE de GESTION 2017 du LOTISSEMENT :**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2017,

les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des titres de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes,

Déclare que le compte de gestion du lotissement de Ker-Anna, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2018-03-07 : VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2017 du LOTISSEMENT :**

Les Membres du Conseil Municipal réunis sous la Présidence de Mr CHAMBRY Rémy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice considéré, en concordance avec le compte de gestion dressé pour 2017 par Mr le Receveur, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 47 780.86 €

Recettes de fonctionnement : 47 780.86 €

Résultat de fonctionnement 2017 : 0.00 €

Dépenses d'investissement : 47 780.86 €

Recettes d'investissement : 0.00 €

Résultat d'investissement 2017 : déficit de 47 780.86 €

Le compte administratif est soumis au vote : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0.

### **2018-03-08 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2018 du LOTISSEMENT :**

Monsieur Rémy CHAMBRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire chargé des finances de la commune, a présenté le budget annexe « lotissement communal » à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Après une lecture par chapitre et par article relative à la section de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au vote.

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

### **2018-03-09 : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2018 de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (BUDGET ANNEXE) :**

Mr Rémy CHAMBRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire chargé des finances de la collectivité, a pris la parole pour présenter le premier budget primitif annexe « assainissement collectif ». Les premières écritures comptables liées à ce projet ont été mandatées sur le budget de la commune en 2017.

Sur les conseils de la Trésorerie de GUINGAMP dont l'objectif est de faciliter le transfert futur de ce dossier à GP3A au 01/01/2019 lié à la prise de compétence en la matière par celle-ci, il a été décidé de créer ce budget annexe.

Seules des prévisions budgétaires ont été inscrites en section d'investissement avec un solde d'exécution négatif reporté de 39 871.83 € correspondant à la différence entre les mandats et les titres de l'opération n° 25 « assainissement collectif » engagés sur le budget général 2017 (Dépenses de 47 415.83 € et 7 544.00 € de recettes).

Le budget primitif présenté s'équilibre à hauteur de 1 429 292.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil valide, à l'unanimité, ce budget primitif 2018.